Public notice



TO INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION TO TAKE PART IN A REFERENDUM

concerning second draft resolution CA15 170332 approving specific proposal PP-88 authorizing the "business administration centre, technical centre where operations linked to the advancement of research and high technology are carried out, teaching institution and training centre in the field of fire prevention" use, for the property at 6150, avenue Royalmount, under the *By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (RCA02 17017).

1. - Purpose of the second draft resolution and application to take part in a referendum

Following the public meeting held on October 28, 2015, the Borough Council adopted, at the regular meeting held on November 2, 2015, the above-mentioned second draft resolution CA15 170332.

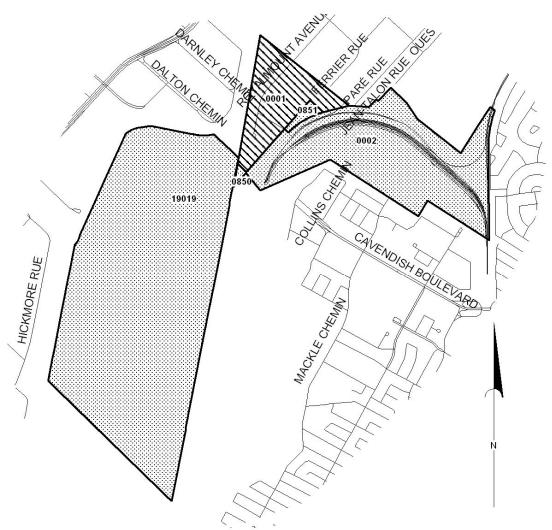
The purpose of this second draft resolution is to authorize the occupancy of the building as an administrative centre for prevention and strategic planning operations by the Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) and for purposes of fire-prevention and firefighting training and all activities related to the SIM administrative centre.

This draft resolution is subject to approval by referendum. Accordingly, interested persons in the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough and interested persons in the borough of Saint-Laurent borough residing in a zone contiguous to the Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce borough (zones 0001, 0002, 0850, 0851 and 19019), may apply to have the resolution submitted for its approval in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

Articles subject to the approval of qualified voters are articles 2, 3, 4 and 5 of the second draft resolution CA15 170332.

2. - Description of zones

The plan describing the zone concerned and the contiguous zones may be consulted at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. The sector concerned by this notice is illustrated below:



3. - Conditions of validity of an application

To be valid, any application must state clearly the provision concerned and the zone from which it originates; be received at the Borough Office within eight days of the publication of this notice, i.e. no later than November 19, 2015 at 4:30 p.m. at the following address: Secrétaire d'arrondissement - Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9; and be signed by at least 12 interested persons in the zone from which it originates if there are more than 21 interested persons, or otherwise by a majority of the interested persons.

4. - Interested persons

Information to determine which interested persons are entitled to sign an application may be obtained from the Borough Office, by calling 514 868-4561.

5. - No applications

If there are no valid applications from one or more zones, the second draft resolution may be included in a resolution that does not need to be approved by persons eligible to vote.

6. - Consultation

This second draft resolution is available, in French, for consultation at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. A copy may be obtained, free of charge, by anyone who so requests. For additional information please call 514 868-4561.

This notice and the second draft resolution and related reports are also available, in French, on the borough Website, at **ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**, under "Public notices."

Given at Montréal this November 11, 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate



Système de gestion des décisions des instances Sommaire décisionnel

Identification	Numéro de dossier : 1153779006	
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'usage centre administratif, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie, pour la propriété située au 6150, avenue Royalmount, en vertu du Règlement sur les projets particuliers, de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

Contenu

Contexte

Le requérant, la Ville de Montréal, désire utiliser le bâtiment sis au 6150, avenue Royalmount pour déménager l'un de ses centres administratifs de la prévention et de la planification stratégique du SIM. Le bâtiment, situé au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont- la Petite-Patrie, qu'occupe présentement le centre administratif, est désuet et ne répond plus aux besoins du SIM.

Ce projet est non conforme à la réglementation de zonage mais respecte les objectifs du Plan d'urbanisme. Il peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

Décision(s) antérieure(s)

Résolution: CM11 1010 - 19 décembre 2011

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert Lafarge Canada inc., un emplacement d'une superficie de 16 531. 80 mètres carrés, ainsi que la bâtisse dessus érigée, sise au numéro 6150, avenue Royalmount, au sud de l'avenue Royalmount et à l'est de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Description

Milieux d'insertion

La propriété est située dans un secteur d'usage industriel (I.3(2)). Cette catégorie d'usage regroupe les activités industrielles et de vente en gros répondant aux particularités de secteurs désignés (Technoparc et Cité scientifique). La propriété est bordée:

Au nord, par un centre de recherche biotechnologique. On y retrouve également un secteur commercial de moyenne intensité (C.4) et la Ville de Mont-Royal.

A l'est, par la gare de triage du CP.

Au sud, par un centre de dépôt à neiges.

Au nord-ouest, par un chemin de fer du CP et la Ville de Mont-Royal.

Bâtiment

Il s'agit d'un immeuble d'une hauteur de deux étages, construit en 1985. Le bâtiment est implanté en mode isolé et possède un taux d'implantation approximatif de 43 %. Les cours sont essentiellement occupées par une aire de stationnement composée d'environ 69 unités.

Projet

La Ville de Montréal qui a fait l'acquisition du bâtiment en 2011 désire utiliser l'immeuble comme centre administratif de la prévention et de la planification stratégique du SIM et les locaux de formation pour la prévention et la lutte aux incendies. Le projet à l'étude consiste à autoriser l'usage centre administratif, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, lié au domaine de la prévention incendie qui regroupe toutes les activités qui auront un lien avec le centre administratif du SIM. Les principales activités qui seront pratiquées sur le site sont :

- · Travail de développement et de recherche en rapport avec la sécurité incendie.
- · Gestion de la réglementation en sécurité incendie.
- · Gestion des poursuites à la cour.
- Gestion des activités d'éducation à la prévention des incendies du public.
- · Recherches de causes des incendies.
- Analyse de pièces récupérées lors d'incendie (local de type laboratoire).
- · Expertise d'ingénierie en incendie.
- Archivage de documents courant et historique du SIM.
- · Bibliothèque technique et centre de recherche didactique.
- · Formation pratique externe (maniement d'extincteurs en présence de feu).
- Formation sur la conduite de véhicules d'incendie (pratique préventive).
- Formation, classe informatique système pompier.
- · Formation premier répondant avec secteur de pratique.
- · Gestion des événements spéciaux relevant de la sécurité incendie.
- Entreposage de pièces, détecteur incendie et équipement promotionnel.
- Entreposage d'équipements téléphonique et informatique.
- · Stationnement intérieur et extérieur de véhicules de services et d'incendie.
- Stationnement intérieur pour les roulottes dédiées à l'éducation du public.
- Lavage de véhicules à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
- Toute autre tâche administrative.

Le bâtiment fera l'objet de quelques travaux de réaménagement intérieur et extérieur. Ces travaux seront réalisés conformément aux dispositions réglementaires applicables et <u>ne sont pas visés par la présente demande de PPCMOI</u>:

Travaux de transformation

- Réaménagement intérieur pour accueillir le centre de recherche et d'enseignement.
- Ajouter et agrandir des portes de garage.
- Revoir l'aménagement des entrées charretières.
- Faire de la rétention par l'aménagement d'un bassin extérieur (à la suite d'une entente avec le Service de l'eau).

Règlement d'urbanisme (01-276)

L'ensemble des usages autorisés dans la catégorie I.3(2) est associés aux domaines spécifiquement nommés dans cette section (Technoparc et cité scientifique) qui regroupent des activités industrielles et pouvant inclure des activités de vente en gros répondant aux particularités du secteur désigné. Par exemple, un centre administratif d'entreprise qui n'opérerait pas dans les secteurs spécifiquement désignés serait non conforme. Ainsi, afin d'éviter toute confusion, le PPCMOI vise à autoriser plus

clairement l'ensemble des usages reliés à la prévention incendie tel que proposé.

Plan d'urbanisme

La propriété est située dans un secteur d'affectation d'emplois. Ce sont des aires à vocation économique comportant principalement des activités à caractère industriel ou commercial. Les catégories d'usages présentement autorisées, par le Règlement d'urbanisme, dans ce secteur sont cohérentes avec les affectations permises au Plan d'urbanisme.

Justification

- Considérant que la Ville de Montréal doit déménager le centre administratif du SIM en raison de l'état de détérioration avancée et des coûts importants pour la rénovation du bâtiment situé au 200, rue de Bellechasse.
- Considérant que les activités qui y seront pratiquées sont de nature administrative et de formation et qu'elles sont compatibles avec un secteur d'emploi tel qu'illustré au Plan d'urbanisme.
- Considérant que la propriété est située dans un secteur isolé, adjacente à un dépôt à neiges, un corridor ferroviaire, une gare de triage et à un centre de recherche biotechnologique.
- Considérant que le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal ne considère pas ce type d'activités comme un usage sensible à aménager près d'un corridor ferroviaire.

Lors de sa séance du 17 septembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de projet particulier et a émis une recommandation favorable pour la réalisation du projet.

Après avoir analysé la demande en fonction des critères énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017), la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'autoriser l'usage centre administratif, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie pour la propriété sise au 6150, avenue Royalmount.

Aspect(s) financier(s)

Développement durable

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape (s) subséquente (s)

7 octobre 2015 Adoption, par le CA d'une résolution approuvant le projet de résolution du

PPCMOI

21 octobre 2015 Affichage sur le bâtiment et publication d'un avis pour une assemblée

publique de consultation

Octobre ou nov. 2015 Assemblée publique de consultation

2 Décembre 2015 Adoption, par le CA, du second projet de résolution pour le PPCMOI

18 Décembre 2015 Publication pour les signatures pour l'ouverture du registre pour référendum

Janvier 2016 Adoption, par le CA, de la résolution autorisant le PPCMOI

Février 2016 Référendum si nécessaire

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et est admissible en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

CCU / Recommandation favorable

Responsable du dossier

Dino CREDICO

Conseiller en Aménagement

Tél. : 868-4463 Télécop. : 868-5050

Endossé par:

Gisèle BOURDAGES

conseiller(ere) en amenagement- c/e

rél. : 514 872-7600

Télécop.:

Date d'endossement : 2015-09-15 17:04:23

Approbation du Directeur de direction

Sylvia-Anne DUPLANTIE

Directrice de l'aménagement urbain et des

services aux entreprises

Tél.: 514 872-2345

Approuvé le : 2015-09-29 15:52

Approbation du Directeur de service

Tél.:

Approuvé le :

Numéro de dossier: 1153779006



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015 Résolution: CA15 170332

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-88

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-88 visant à autoriser l'usage centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie pour la propriété située au 6150, avenue Royalmount, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 6150, avenue Royalmount et correspondant au lot 2 090 334 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

- 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment existant ou d'une partie de celui-ci est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
- 3. À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 264 et 265 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III USAGES

4. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les usages centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie sont autorisés.

5.	Toutes les opérations reliées à l'entreposage doivent é	être réalisées à l'intérieur du bâtiment.
	IEXE A toire d'application	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
40.13 1153779006		
	(-	Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 novembre 2015

ANNEXE A TERRITOIRE D'APPLICATION (6150, AVENUE ROYALMOUNT) 2 347 807 S: 10 214,8 3 967 469 S: 70 966,8 2 384 954 S: 6 275,8 AVENUE ROYALMOUNT AVENUE ROYALMOUNT 2,347,809 2 090 334 S: 16 531,8 CANADIEN PACIFIQUE 2 347 810 S: 21 849,8 2 727 477 S: 671 461,1 Propriété de Ciments Lafarge Ltée à acquérir par la Ville de Montréal

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Plan C: plan de cadastre Dossier: 31H05-005-7653-01

Dessinateur : CL Échelle : 1:1500 Date : 13-04-11